



L'an deux mil dix-huit, le 28 Septembre 2018 le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 Septembre 2018, s'est réuni à la mairie de Cussac à **18h00**, sous la présidence de Monsieur Luc GABETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**ETAIENT PRESENTS :**

Annie BARATEAU, Frédéric CHALEIX, Dominique CHAMBON, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Robert DUFOUR, Jean-Pierre DUROUSSEAU, Solange FREDON, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Marie-Jeanne LATHIERE, Josiane LEFORT.

**EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir** : Bruno NAULEAU donne pouvoir à Frédéric CHALEIX, Patrick REY donne pouvoir à Dominique CHAMBON, Marie-Josette LAPOUGE donne pouvoir à Luc GABETTE, Julie PEPIN donne pouvoir à Jean-Pierre DUROUSSEAU

**ABSENT(S) (sans procuration) :**

Départ de Madame Paola Gaboriau à 19h05

Secrétaire de séance désigné : Mme Marie-Jeanne LATHIERE

**Conseil Municipal du 28 septembre 2018**

**Compte-Rendu**

Après avoir approuvé le compte rendu de la précédente réunion du conseil Municipal, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses et les pouvoirs reçus ; 18H00 début du Conseil Municipal.

**Point n° 1 : Décision du maire prise par délégation du conseil municipal.**

Ras

**Point n°2 : Budget communal : Le point sur la situation budgétaire (3<sup>ème</sup> TRIMESTRE) (DP)**

Budget communal 3<sup>ème</sup> trimestre chap.11 177 239 ,38 € soit 44% de la prévision

22000 € par mois de dépenses

Charges du personnel 36000€ contre 42000€ avant

Investissements : dépenses 168 254 ,43 €

Gros marché public 294661,84 € / total général

On tient le cap sous réserve des dépenses de décembre.

**Point n°3 : Communauté de commune Ouest Limousin.**

Point sur les poubelles : explication de Monsieur le Maire

En 2020 nous passerons à la levée avec bac individualisé pucé. A voir comment se sera géré financièrement à ce jour + de dépenses que de recettes. Les bacs seront fournis – montant 70000,00 €

Voierie : au 1<sup>er</sup> janvier nous ne garderons en voierie communale que les petites voies internes dans les villages 24 kms intérêts sur 42 kms.

3 intervenants département, com-com, commune

CLECT nouvelle compétence 1,14€ du mètre linéaire sur 24 kms. Approbation du rapport CLECT

Si le transfert (voir Delphine) tous les déclencheurs seront gérés par la com-com, compétence GEMAPI on ne garde que la partie GEMA. Délibération

Point

**Point n°4 : Contrat Territoriaux Départementaux.**

**Demande de subventions**

Rue Traversière

Portes fenêtres et plafonds des écoles

Station d'épuration de la Mazaurie

Et rajouter à cela le réseau GRVC pour 2019

Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.  
*Adopté à l'unanimité*

**Point n°5 : Redevance Assainissement Public :**

Actualisation des tarifs pour 2019

**Point n°6 : Urbanisme**

Définition des modalités d'exonérations facultatives de la taxe d'aménagement

Exonération sur les surfaces commerciales sur une assiette 3% sur la surface défini par l'état

Exonération de 50% sur les constructions nouvelles

**Point n°7 : Fiscalité directe locale**

RAS

**Point n°8 : Personnel communal**

Approbation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2018

Modification des effectifs : Monsieur Cany ne fait plus partie des effectifs

3 agents seront formés pour gérer la chaufferie

Il est précisé les rôles de Monsieur Chambon et de Monsieur Chaleix

Pas de remplacement de Monsieur Cany dans l'immédiat

Voté à l'unanimité

**Point n°9 : Syded**

Approbation pour l'implantation d'un nouveau eco-point à Négrelat situé au carrefour route de Négrelat et de la Chapelle-Montbrandeix

Voté à l'unanimité

**Point n° 10 : Convention de mise à disposition de terrain à titre onéreux avec Monsieur Roussarie**

Voté à l'unanimité

**Point n°11 : Indemnité du comptable public**

Attribution de l'indemnité 2018 à Monsieur Masson

Le conseil refuse d'attribuer une indemnité à Monsieur Masson

Voté à l'unanimité

**Point n°12 : Mise à disposition de terrains nus à titre onéreux à l'association le Comptoir Fraternel**

**Questions diverses :**

Pour le problème de jets d'eau à la fontaine de l'église la réponse a été donnée par Monsieur Chambon sur les travaux à effectuer.

Demande d'un éco-point (plastique, cartons) supplémentaire pour le chapiteau

Branchement hameau de Crosnières : 50% à la charge du particulier, 120 € TTC à notre charge – (Géraudie-Lavialle)

Camping-cars : suspension de la régie, gratuité de l'eau

Commission de sécurité Chapiteau : RAS

Un point sur l'organisation du centenaire du 11 novembre 1918 – préparation se déroule selon le plan prévu

Forums des associations : Madame Lathière a fait un point sur le déroulement de ces manifestations.

Affaires Toureau/Fredon : la Préfecture a fait une erreur dans la réponse apportée à ces personnes et reconnaît que Monsieur Toureau est dans son droit.

Affaires Chameau/Coquillaut

Clôture du Conseil Municipal à 20h05